



Ecole maternelle
9 rue de Château-Jouan 37320 Truyes
Tel/Fax: 02 47 43 46 86
ecm-truyes@ac-orleans-tours.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
DU 29 janvier 2018**

Présents :

Municipalité : M Birocheau, Mme Coutable

Enseignantes : Mmes Cassabé, Caillaud, Cheminant, (MS-GS)
Richard-Fénéant, Mme Williams

Représentants des parents d'élèves : Mmes Aubrey, M Berrima, Mme Danos,
Mme Faussabry, M Lambert, Mme Voisin

ATSEM : Mmes Michardière, Lamade, Pineau, Rochard

DDEN : M Meunier

Restauration scolaire : Frédérique Ondet

ALSH : Aurélie Bouvet, Rémi Petitdemange

Excusés : Les membres du RASED

La séance débute à 18h00.

Horaires 2018/2019

Suite aux sondages effectués auprès des familles, en fin d'année 2016/17 et en octobre 2017, un fort pourcentage de réponses montre un souhait de retour à une semaine organisée sur 4 jours de classe.

Pour pouvoir proposer une modification de calendrier, un dossier complet commun au conseil d'école et au conseil municipal doit être retourné à la DSDEN avant le 16 février, raison de ce conseil extraordinaire.

Plusieurs contraintes sont à prendre en compte, la possibilité pour les familles d'accompagner ou de récupérer leurs enfants dans les deux écoles et une pause méridienne suffisamment étendue pour permettre d'assurer les services de cantine.

Par ailleurs, l'organisation du temps de repos des élèves de PS est à préserver.

Le conseil d'école doit voter pour ou contre une modification de l'organisation de la semaine scolaire.

Après un vote à main levée (le vote à bulletin secret a été proposé mais n'a pas été retenu) 9 voix pour une semaine de 8 demies-journées
2 abstentions et 0 voix contre.

M Meunier, DDEN, intervient pour faire part du positionnement de la fédération des DDEN qui est favorable à un maintien de 9 demies journées de classe, principalement pour les élèves d'élémentaire.

La nouvelle organisation demandée pour la rentrée prochaine est celle de 8 demies journées travaillées.

Les enseignants se sont réunis pour réfléchir à des horaires compatibles avec ces contraintes et proposent les horaires suivants :

8h30- 11h30 et 13h-16h pour l'école maternelle

8h45-12h15 et 13h45-16h15 pour l'école élémentaire.

Les représentants élus des parents avaient de leur côté rencontré les responsables de la municipalité et souhaitaient un décalage de 10 minutes qui faciliterait les aller-venues entre les écoles.

Un accord a été trouvé.

Les horaires proposés lors du prochain conseil municipal seront :

8h30 – 11h30 et 13h10 – 16h10

Les prochains conseils auront lieu comme prévus les vendredi 23 février et mardi 5 juin 2018.

La séance est levée à 18h30

La directrice
Sylvie Richard-Fénéant

Pour
la municipalité,